

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 28 janvier 2026

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 474 de la *Loi des cités et villes*. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2026 de la Ville. Étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget, les membres du conseil procèderont en conséquence.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PRÉSENTATION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS**
- 4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2026**
- 5 - ADOPTION DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS**
- 6 - AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2026**
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8 - LEVÉE DE LA SÉANCE**



Chantal Bouchard

Chantal Bouchard, trésorière
et greffière adjointe